



Comment recuperer ma caution

Par **julie47**, le **22/10/2013 à 16:24**

bonjour, j'ai quitter mon domicile le 23 aout 2013 il nous a demander de rendre les clef a son pere car il ne pouvez pas etre la il n'y a pas eu d'etat des lieux de sorti il a relouez aussitot le 25 aout et la il ne donne pas de nouvel pour me rendre ma caution que puis je faire ?

Par **Laure3**, le **22/10/2013 à 17:13**

Bonjour,

Aviez-vous envoyé une lettre Recommandée AR pour résilier le bail (minimum 3 mois avant votre départ) ?

S'il n'y a pas eu d'état des lieux, cela signifie que vous avez rendu le logement en parfait état.

Si toutes les démarches ont été faites correctement, votre ex-proprétaire a jusqu'au 23 Octobre au plus tard pour rembourser votre dépôt de garantie (et non caution).

Cdt

Par **julie47**, le **23/10/2013 à 14:25**

merci laure3 oui j ai bien envoyer en lettre recommandée ar pour resilier le bail la j ai toujours pas de nouvel de sa part je vais lui ecrire une lettre recommandée avec ar pour lui reclamer le depot de garantie il doit bien y avoir des lettre type pour mon cas et voir par la suite pour le poursuivre en justice si je suis dans mes droit encore merci pour votre reponse.